RAPPORT ANNUEL 2023 FR

COMITÉ SCIENTIFIQUE REACH (WCSR)

RAPPORT DES ACTIVITES PORTANT SUR LA NEUVIEME ANNEE DE FONCTIONNEMENT

www.reachinbelgium.be

RAPPORT ANNUEL 2023 FR

SOMMAIRE

Introduction	2
Création et composition	3
Aperçu des expertises	4
Description des tâches	4
Déclaration d'intérêts	5
Réunions et avis	5
Site Web	6
Secrétariat	7

INTRODUCTION

Le Comité scientifique REACH a pour mission principale de fournir un soutien scientifique en Belgique à la mise en œuvre et à l'application du règlement REACH[1].

REACH désigne le Règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**R**egistration, **E**valuation, **A**uthorisation and Restriction of **Ch**emicals), et est d'application depuis le 1er juin 2007.

REACH vise:

- une meilleure protection de la santé humaine et de l'environnement face aux risques que peuvent poser les substances chimiques,

- un renforcement de la compétitivité de l'industrie chimique européenne, secteur clé de l'économie européenne,

- la promotion de méthodes de tests alternatives,

- la libre circulation des substances sur le marché intérieur de l'Union européenne.

En raison de la présence importante de l'industrie chimique en Belgique, les travaux considérables du Comité scientifique REACH ne peuvent pas être sous-estimés.

La mise en œuvre de REACH en Belgique est répartie entre les compétences fédérales, régionales et des communautés. La complexité de l'application et le respect du règlement REACH exigent une approche coordonnée.

Par conséquent, un accord de coopération REACH[2] a été conclu entre les autorités fédérales et régionales compétentes. L'accord vise à assurer une mise en œuvre coordonnée et efficace de REACH en Belgique.

[1] Règlement (CE) N o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

[2] Accord de coopération du 17 octobre 2011 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi qu'aux restrictions applicables à ces substances (REACH)

CRÉATION ET COMPOSITION

Dans le cadre de l'accord de coopération REACH, trois comités ont été institués. Le Comité REACH et le Forum National REACH sont chargés respectivement de la coordination de la mise en œuvre et de la coordination de l'application du règlement REACH. Le Comité scientifique REACH a pour mission principale de fournir un soutien scientifique.

Le Comité REACH propose des membres du Comité scientifique REACH afin d'y couvrir le plus grand nombre possible de domaines d'expertise.

Les ministres fédéraux de la santé publique et de l'environnement ont désigné les membres par arrêté ministériel [3] [4] [5] [6]

Les membres sont :

;

1° Lode Godderis;

2° Willy Baeyens;

3° Lieve Geerts;

4° Guy Schroyen;

5° Birgit Mertens;

6° Nicolas Van Larebeke-Arschodt.

7° Philippe Maesen

8° Jacobs Griet

9°Frank van Belleghem

[3] Arrêté ministériel du 2 juin 2016 portant démission et nomination de membres du Comité scientifique REACH (Moniteur belge du 13 juin 2016)

[4] Arrêté ministériel du 5 octobre 2016 portant nomination de membres du Comité scientifique REACH (Moniteur belge du 17 octobre 2016)

[5] Arrêté ministériel du 10 avril 2019 portant démission et nomination de membres du Comité scientifique REACH (MB 3/07/2019)

[6] Arrêté ministériel du 10 avril 2019 portant nomination de membres du Comité scientifique REACH (MB 7/06/2019)

10°Jeroen Vanoirbeek

Guy Schroyen, Lieve Geerts et Guido Vanermen ont quitté le comité en 2023.

La durée du mandat des membres est de cinq ans. Ces experts font partie d'une institution universitaire ou scientifique en Belgique.

Le professeur Lode Godderis est président du Comité scientifique REACH.

APERÇU DES EXPERTISES

Les membres ont une expertise dans au moins un des domaines d'expertise suivants :

- évaluation des risques de produits chimiques;
- classification et étiquetage;
- toxicologie humaine;
- éco-toxicologie;
- méthodes d'essai;
- méthodes d'essais alternatives (in vitro, QSAR,...);
- exposition humaine;
- exposition de l'environnement;
- restrictions de la production et de la mise sur le marché;
- analyse socio-économique;
- procédés de production industriels, sécurité de produits et techniques de prévention des émissions et des déchets (dangereux);
- expertise spécifique à certaines catégories de substances (par exemple polymères, nanomatériaux, métaux et substances organiques);
- méthodes d'analyse;
- autres matières pouvant être importantes pour l'exécution des tâches du Comité scientifique REACH.

DESCRIPTION DES TÂCHES

Le Comité scientifique REACH exerce les tâches suivantes :

1° la formulation d'avis motivés sur des autorisations et restrictions, y compris sur l'impact socio-économique ;

2° la réalisation du contrôle par les pairs (« peer review ») des dossiers qui sont établis par la Belgique, en particulier les dossiers visés à l'annexe XV du Règlement REACH, et des évaluations des substances conformément à l'article 45, deuxième et quatrième alinéa, du Règlement REACH;

3° la formulation d'avis motivés sur les dangers et risques de produits chimiques pour la santé publique et l'environnement ;

4° la formulation d'avis motivés sur la classification, l'étiquetage et l'emballage ;

5° la formulation d'avis motivés concernant l'établissement des méthodes d'essai conformément à l'article 13, troisième alinéa, du Règlement REACH.

Les tâches sont exécutées à la demande de :

- le Comité REACH
- l'Autorité Compétente ;
- les membres belges du Comité d'évaluation des risques de l'ECHA[7] ;
- les membres belges du Comité d'analyse socio-économique de l'ECHA ;
- le membre belge du Comité des Etats Membres de l'ECHA ;
- le membre belge du Forum de l'ECHA ;
- le Forum National REACH.

Le Comité scientifique REACH peut également de sa propre initiative rendre des avis aux personnes et comités cités ci-dessus.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Les membres travaillent de manière impartiale et indépendante. Ils ne font pas partie du conseil d'administration, de la direction ou du personnel d'une entreprise qui est fabricant, importateur, représentant, utilisateur en aval ou distributeur dans le cadre de REACH. Ils n'ont pas non plus d'intérêt financier important dans de telles entreprises.

Ils remettent une déclaration dans laquelle ils s'engagent à agir de manière indépendante de toute influence externe et dans laquelle ils indiquent, le cas échéant, les intérêts qui pourraient entraver leur indépendance.

REUNIONS ET AVIS

En 2023, le Comité scientifique REACH s'est réuni à 3 reprise.

[7] **E**uropean **Ch**emical **A**gency, Agence européenne des produits chimiques

Le comité scientifique REACH a reçu 1 demandes d'avis en 2023. De plus, Le comité a finaliser à 1 avis de 2022.
Ces demandes d'avis s'inscrivaient dans le cadre des activités de l'Autorité Compétente au sein de différents processus REACH (évaluation de la substance, ...) et sous le règlement CLP.

Les parties non confidentielles des avis seront publiées sur le site internet de l'Accord de coopération dès que le processus REACH (p. ex. évaluation de la substance) relatif à la substance en question sera terminé.

Le Comité scientifique REACH a rédigé un rapport d'activités sur le neuvième année d'exercice 2022. Ce rapport annuel a été publié sur le site internet de l'Accord de coopération :
https://www.reachinbelgium.be/index.php?page=jaarverslag&hl=fr_FR

L'échange des données et la diffusion des documents se font via une plateforme électronique.

SITE WEB

Le site Web du Comité scientifique REACH est
http://www.reachinbelgium.be/index.php?page=wetenschappelijk-comite&hl=fr_FR

Les avis, les contrôles par les pairs et les évaluations qui ne sont pas confidentiels seront rendus publics par le Secrétariat, par ce site.

SECRETARIAT

Le secrétariat du Comité scientifique REACH est assuré par l'Autorité Compétente belge pour REACH (Service Maîtrise des risques des Substances chimiques du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement).

Contact :

Service Public Fédéral (SPF) Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Service Maîtrise des risques des Substances chimiques

Avenue Galilée 5/2

B – 1210 BRUXELLES

Tél : +32 2 524 97 97

info@environment.belgium.be

www.reachinbelgium.be

Editeur responsable

PROF. DR LODE GODDERIS

a/s

Service Public Fédéral (SPF) Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Service Maîtrise des risques des Substances chimiques

Avenue Galilée 5/2

1210 Bruxelles